

Département des Bouches-du-Rhône  
Arrondissement d'Aix en Provence

République française

COMMUNE  
de  
LA FARE LES OLIVIERS  
13580

### DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**2023\_103 - OBJET : Contrat de location d'un escalier public pour l'école provisoire Paul Doumer avec la société SPE**

Le Maire de la commune de LA FARE LES OLIVIERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

**RAPPELLE** que par décision du maire n°2019\_169 du 5 décembre 2019, la commune a signé un contrat de location pour un escalier public extérieur pour l'école provisoire Paul Doumer avec la société SPE –pour une durée de 24 mois (du 13/12/19 au 12/12/21)

**RAPPELLE** que par décision du maire n°2021\_110 du 19 octobre 2021, la commune a prolongé le contrat de location pour un escalier public extérieur pour l'école provisoire Paul Doumer avec la société SPE pour une durée de 12 mois (du 13/12/21 au 12/12/21)

**RAPPELLE** que par décision du maire n°2022\_97 du 03 novembre 2023, la commune a prolongé le contrat de location pour un escalier public extérieur pour l'école provisoire Paul Doumer avec la société SPE pour une durée de 12 mois (du 13/12/22 au 12/12/23)

**INFORME** que les travaux de l'Ecole Paul Doumer n'étant toujours pas terminés, il y a nécessité de prolonger la durée de cette location de 7 mois

**DECIDE** de prolonger la location de l'escalier public extérieur avec la société SPE – 20 rue de Madrid – ZI Les Estroublans – 13127 VITROLLES pour une durée de 7 mois selon les conditions financières suivantes :

- Location mensuelle 250 € HT
- Frais de démontage 700 € HT

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune, aux chapitre et article correspondants

Fait à LA FARE LES OLIVIERS le 7 décembre 2023.

Le Maire,

Olivier C

